

**Lundi 25 novembre à 13 h**

**COMMISSION DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA  
FORMATION ET DES SPORTS**

**(M. le Ministre Antoine)**

**INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

Pierre-Yves JEHOLET sur la suppression dans le budget de l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) des subventions dédiées à la formation continue

Jean-Luc Crucke sur l'octroi des subsides Infrasports

Jean-Luc CRUCKE sur les subsides Infrasports pour les écoles

Jean-Luc CRUCKE sur le dossier des formations fantômes

## **Pierre-Yves Jeholet sur la suppression dans le budget de l'IFAPME des subventions dédiées à la formation continue**

Dans le cadres des auditions organisées en marge du contrat de gestion 2012-2017 de l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises, le volet de la formation continue avait déjà été abordé.

Ainsi, dans ce cadre, le réseau IFAPME était reconnu pour être réellement un opérateur de formation continue tout au long de la vie, et ce, au sens européen même du terme.

Des engagements avaient également été pris au niveau de la formation continue où un travail devait être mené sur le redéploiement de l'offre qui devait être plus en phase avec les priorités liées au besoin de compétence des travailleurs, des entreprises et des demandeur d'emploi, puisque les centre de formation forment des demandeurs d'emploi en partenariat avec le Forem. Cela rejoignait la préoccupation d'être un acteur de référence en matière de formation à la création d'activités.

- Pouvez-vous nous donner des précisions sur les avancées qui ont été faites dans le cadre de ce redéploiement de l'offre ?

Les chiffres communiqués dans le cadre du contrat de gestion indiquaient que 18.396 personnes qui avaient fréquenté les centres pour un volume de 40.081 heures formateurs.

- Pouvez-vous nous donner l'évolution des fréquentations ?

Le champ de formation continue a par ailleurs déjà subi une réduction des moyens en 2012. Pour le budget 2014, on note que les subventions ont complètement été supprimées. Lors du débat intervenu au parlement, un des points essentiels qui avait été mis en avant portait justement sur l'efficacité des formations continues de l'IFAPME. Cette décision va par ailleurs à l'encontre du décret qui organise les activités des centres dont le financement de la formation continue.

D'autres mesures telles que le moratoire sur les chèques-formation, la suppression des crédits-adaptation pour les PME, la diminution des subventions au Forem ( et collatéralement des centres IFAPME qui travaillaient en sous-traitance dans le cadre de convention de partenariats ), ...vont à l'opposé de la déclaration de politique régionale et notamment des aspects liés à la formation tout au long de la vie.

- De manière concrète, comment ces formations continues vont-elles pouvoir continuer à être organisées ?
- Pourquoi un tel revirement ?

## **Jean-Luc Crucke, sur «l'octroi des subsides Infrasports. »**

Les moyens d'action alloués aux subsides Infrasports pour cette année 2013 étaient de 12.820.000 € pour les projets portés par des groupements sportifs ou des associations et de 17.190.000 € pour les dossiers initiés par les pouvoirs locaux et leurs Régies Autonomes. Soit, environ 30.000.000 € destinés à améliorer le parc des infrastructures sportives en Wallonie.

Nous savons combien cette aide est importante en matière de développement sportif et ce, tant pour les pouvoirs locaux que pour les associations sportives. Sans infrastructures de qualité, toute politique sportive quelle qu'elle soit ne pourrait en effet voir le jour. Les nombreux dossiers de rénovation ou d'acquisition d'infrastructures sportives initiés ces dernières années témoignent d'ailleurs des besoins importants en la matière.

Monsieur le Ministre, vous nous avez habitués à viser ces dossiers de manière trimestrielle. Cette année, aucune information ne nous est parvenue en ce sens...

Pourriez-vous nous faire état des crédits encore disponibles, du nombre de dossiers en attente ayant déjà reçu l'aval de votre administration et de l'inspection des finances et du montant que cela représente?

Je constate par ailleurs dans le projet d'ajustement présenté ce jour en commission que les moyens budgétaires ont été quelque peu diminués... Cela veut-il dire que les besoins sont moindres que prévus ?

Par ailleurs, je suis interpellé par le cas malheureux d'une commune qui se trouve depuis de très longs mois maintenant dans une situation dont elle ne voit pas l'issue... Je veux parler ici de la commune d'Erezée.

Cette commune, Monsieur le Ministre a obtenu un accord de subvention de votre part pour la création d'un centre sportif. Ce centre a été inauguré le 25 août 2012. Parallèlement à cette demande de subvention, inhérente donc à la construction d'un hall omnisports, la commune a introduit de manière distincte et ce, sur base des conseils de votre administration, une demande de subvention pour le premier matériel sportif. Le décret prévoit bien entendu cette possibilité car nous en conviendrons, un hall omnisports sans matériel sportif ne peut remplir son objectif initial.

Ce dossier, Monsieur le Ministre, a été introduit début 2012 et fut réputé complet par votre administration en date du 29 août de la même année.

Entretemps, la commune a pu bénéficier d'un prêt de matériel sportif par l'ADEPS mais nous savons tous que ces prêts sont concédés pour des durées limitées. Le matériel est donc susceptible d'être récupéré.

Monsieur le Ministre peut-il nous donner l'état d'avancement de ce dossier qui, par ailleurs, conditionne la reconnaissance en tant que Centre sportif Local de la Régie Communale Autonome qui gère l'infrastructure.

Chose aberrante en effet, puisque il semble que votre administration conditionne cette reconnaissance à la présence d'un défibrillateur dans l'infrastructure et que ce défibrillateur fait partie de la liste de matériel en attente de votre accord de subvention... Nous tournons donc bien en rond...

Monsieur le Ministre peut-il m'informer de l'issue envisageable pour cette commune désireuse de s'investir dans le sport et de faire fonctionner son nouvel outil de manière optimale ?

Ne pense-t-il pas par ailleurs que pour éviter pareille situation, les demandes de subsides pour les infrastructures et pour le premier matériel sportif, ne devraient systématiquement faire l'objet que d'un seul et unique dossier ?

**Jean-Luc Crucke, sur «les subsides infrasports pour les écoles. »**

Lors de la séance du 13 novembre dernier, j'ai eu l'occasion de vous interpellier au sujet d'un article de presse relatant votre projet de modifier le décret relatif aux subventions octroyées en matière d'infrastructures sportives.

Dans cet article vous faisiez état d'une possibilité future pour les écoles de pouvoir bénéficier des subsides infrasports ainsi que d'une enveloppe de 5.000.000 qui serait répartie entre différentes écoles suite à un appel à projets lancé dans le courant du premier semestre 2014.

L'article mentionnait par ailleurs également qu'un accord de principe sur un subside de 920.140 € avait été octroyé à une école du Brabant Wallon pour la création d'un hall sportif.

En complément à mon intervention du 13 novembre, Monsieur le Ministre peut-il me communiquer quelques précisions ?

D'une part, à la lecture de votre projet de budget 2014, je ne vois nullement l'enveloppe de 5.000.000 € annoncée par vos soins dans la presse...

Cela veut-il dire que ces 5 millions d'euros seront prélevés dans les allocations de base actuellement destinées aux associations sportives ou aux pouvoirs locaux pour leurs projets d'infrastructures sportives?

Dans ce cas, la part du gâteau sera beaucoup moins importante pour ces derniers...

Comment Monsieur le Ministre compte-t-il financer ce nouveau projet sans léser les autres bénéficiaires des subsides infrasports ?

D'autre part, dans votre réponse à ma question d'actualité, vous laissez sous-entendre que l'école du Brabant Wallon ayant bénéficié de votre promesse de subvention a pu s'inscrire dans les conditions actuelles du décret grâce à la création d'un cercle sportif...

Pouvez-vous me confirmer qu'il s'agit bien d'un subside octroyé au travers des conditions d'obtention reprises dans le décret actuel ?

Dans ce cas, pouvez-vous me donner des précisions quant au cercle sportif créé ? S'agit-il d'un cercle qui fonctionne déjà ? Depuis quand ? Quelle discipline sportive pratique-t-il ? Combien de membres sont-ils affiliés à cette association ?

Ne craignez-vous pas que ce cas ne crée des précédents envers d'autres écoles ?

## **Jean-Luc Crucke, sur "Le dossier des formations fantômes"**

En début d'année, je questionnais le Ministre sur le dossier des formations fantômes qui furent découvertes chez certains opérateurs du Forem, obligeant le Ministre à prendre un arrêté, en date du 24 janvier 2013, qui permette au Forem de récupérer l'indu.

Le travail des inspecteurs sociaux permis de radier 10 opérateurs. L'évaluation du préjudice subi par la Wallonie était en cours et des sommes d'un à trois millions d'euros furent évoquées.

Cette évaluation est-elle, à présent, disponible ? Quel en est le montant et le détail ? Une procédure de récupération a-t-elle été lancée ? Laquelle et où en est-elle ? Les chances de récupération sont-elles raisonnables et sérieuses ?

Des mesures ont-elles été entreprises pour éviter la répétition des faits ? Quelles sont-elles ?